

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2017.

Présents :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Daniel BOA, Robert TUGEND, Gérard ACHARD, Alain CARRERA, Roselyne CHARREL, Anne CONAN, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Danielle ROCHET, Didier SARDA, Chantal VAUTIER.

Procurations : /

Excusés :

Martine LAVAL, Noëlle CAREL-LAMARCA, Christiane MICHARD, Pierre BISE, Philippe CUILLERY, Bernard HOFFMANN, José TRIGANCE.

Secrétaire de séance : Alain CARRERA.

Début de la séance : 20 h 00.

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 13 février 2017 est approuvé sans observation.

N° 18/2017

OBJET : Station Classée de Tourisme – Demande de classement -

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;
Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2014 classant l'office de tourisme du lac d'Annecy en catégorie 1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0053 du 13 juillet 2016 portant dénomination de commune touristique de la commune de Talloires-Montmin ;

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours de classement comme station classée de tourisme et les enjeux s'y rattachant en termes de promotion du tourisme, de visibilité, de renommée et d'économie, notamment et présente le dossier de la commune de Talloires-Montmin afin d'obtenir le classement en station touristique.

L'approbation du dossier étant l'ultime étape permettant de solliciter ledit classement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
et après un vote à scrutin public,
à l'unanimité,**

APPROUVE le dossier de demande de classement en station de tourisme annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le classement en station de tourisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à ajouter toute pièce utile qui pourrait notamment être demandée par les services instructeurs, sous réserve de préserver l'économie générale du dossier.

FIN de la séance : 20 h 07.